DLP 13-5-63 218310

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
I5 francs

N° 32 - Mai I963
4e supplément
Hérault - Gard

CARPOCAPSE

Les papillons provenant des chenilles hivernantes ont commencé leur sortie dans nos élevages et les éclosions sont en progression.

Les températures crépusculaires favorables à l'accouplement et à la ponte sont atteintes presque tous les soirs.

Exécuter un traitement sur pommiers et poiriers :

- avant le 18 mai
  (Bitterois
  (Lodévois - Garrigues Héraultaises
  (Bas Rhône Languedoc
  (Garrigues et vallées gardoises
  (Bas Rhône

- avant le 23 mai
  (Minervois
  (Vallée du Rhône

- attendre un nouvel avis pour les Cévennes.

Tout traitement lavé par une pluie d'orage , supérieure à 5 mm, doit être renouvelé.

Dans le cas d'utilisation d'un produit à faible persistance, renouveler également la protection selon les indications du fabricant.

1963 - I9

MILDIOU DE LA TOMATE et DE LA POMME DE TERRE

Exécuter un traitement dès réception du présent avis, afin de protéger les cultures, en particulier les pommes de terre de primeur irriguées.

Ajouter un insecticide à la bouillie anticryptogamique pour lutter contre le Doryphore dont on observe les adultes.

IO mai I963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P26

LE CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le Carpocapse est un petit papillon grisâtre mesurant de 15 à 20 mm. A l'extrémité des ailes antérieures on distingue deux taches ovales qui permettent de l'identifier facilement.

Les larves ou chenilles passent l'hiver, protégées par un cocon, dans un abri quelconque : anfractuosités de l'écorce, fruitier, emballages stockés. Au printemps les papillons apparaissent et volent au crépuscule.

La précocité de la nymphose, puis de la sortie des premiers adultes, dépend en grande partie des facteurs climatiques de l'hiver et du début du printemps. Les papillons sont de moeurs crépusculaires et nocturnes. Lorsque la température crépusculaire dépasse I5° C l'accouplement est possible. La ponte se produit peu après l'accouplement (48 heures au plus). Chaque femelle pond 50 oeufs en moyenne qu'elle dépose isolément soit sur les feuilles soit sur les jeunes fruits.

Au bout d'une dizaine de jours les larves éclosent et se promènent quelques heures sur les fruits avant d'y pénétrer.

Dans nos régions méridionales, une deuxième génération a lieu au cours de l'été, quelquefois même une troisième. Malheureusement la succession des générations n'est pas nettement définie il se produit un chevauchement imputable au fait que les papillons issus des chenilles hivernantes sortent jusqu'au début de juillet. Il faudra donc assurer une protection permanente des fruits. Pour cela on utilisera des insecticides à longue persistance, on choisira des produits possédant des qualités de polyvalence pour combattre non seulement le Carpocapse mais d'autres ravageurs (Rhynchites, Tordeuses, Mineuses, Pucerons, Acariens...).

La Station d'Avertissements indiquera la date du premier traitement en fonction des données climatiques et de l'apparition du premier vol.

Produits homologués à utiliser :

- Arséniate de plomb	: 80 g d'arsenic	- D.D.T. (produit à 50 % de M.A.)	: I25 g
- D.D.T. émulsion	: I00 g	- D.D.D.	: I25 g
- Méthoxychlore	: I25 g	- Parathion éthyle	: 25 g
- Parathion méthyle	: 30 g	- Oléoparathion	: 20 g
- E.P.N.	: 25 g	- Malathion	: 75 g
- Diazinon	: 30 g	- Azinphos	: 40 g
- Carbaryl (anciennement Sevin)	: 75 g		

M. BEZUT - L.L. TROUILLON

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX